

COMMUNAUTE DE COMMUNES**Aubrac Lot Causses Tarn**

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE

☎ : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

**DECISION DU PRESIDENT
N°24-DP012**

Nature de l'acte : finances

Objet : BP / Virement de crédits n°1

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,

VU l'article L.5217-10-6 du CGCT,

VU le budget principal 2024,

VU que le président a l'autorisation de l'assemblée délibérante d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

VU l'acte de vente de la propriété forestière du Lebous à la commune de La Tieule en date du 17 septembre 2024, suite à dissolution du SMLA75,

VU que l'absence de crédit au budget principal au compte 024, en recettes d'investissement, bloque les écritures de sortie d'actif,

DECIDE**ARTICLE 1** : les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Sens	Compte	Opération	Intitulé opération	Prévu	VC	Après VC
R	1641	122	Rénovation locaux Trémoulis	135 000	-135 000	0
R	024	141	Acquisitions foncières	0	135 000	135 000

Total

0

ARTICLE 2 : Le Chef de service du SGC de Marvejols et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Canourgue, le 15 novembre 2024

Le Président,
Jean Claude SALEIL

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN 16, Quartier de Trémoulis 48500 LA CANOURGUE
--